

**Centre Départemental
« Les Grands Chênes »
Conseil de la Vie Sociale**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous communiquer :

- La liste des membres du Conseil de la Vie Sociale :

- (1) représentants des usagers suivant résultats des élections 2009,
- (2) représentants des usagers siégeant au Conseil d'Administration,
- (3) représentants des personnels.

- Le résultat des votes désignant les Président et Vice-Président. En vous remerciant de votre participation,
Le 26 octobre 2009 Le Directeur, François DEVINEAU

**1 - Les représentants des usagers
Résultat des élections 2009**

Communes	Unités	Unités	
		Fonction	Candidats élus
Châteauroux	George Sand	Titulaire	Mr YVES GERBAUT
	La Pléiade	Titulaire	Mme MAGUY TEILLOUT
	Taillebourg	Pas de candidature	Néant
	Balsan	Titulaire	Mr JACKY BARBAUD
Déols	Pierre Angrand	Titulaire Suppléant	Mme Louise HUGAULT Mr Patrick HUGUE T
Eguzon	Les Floralies	Pas de candidature	Néant
Etrechet	Frédéric Chopin	Titulaire 1 ^{er} Suppléant 2 ^{ème} Suppléant	Mme Sylviane BARBAT Mr Jean-Pierre CHABENAT Mme Suzanne GODIN
Neuvy Pailloux	Les Epis d'Or	Titulaire Suppléant	Mme Nadine LIMOGE Mr Daniel ROBERT
Saint Maur	Debré	Titulaire Titulaire 1 ^e Suppléant 2 ^{ème} Suppléant	Mme Liliane BRESSAN Mr Philippe FEUILLADE Mr Guy GRASEKOSKY Mme Josiane MAILLOCHON
	Les Trois Rivières	Pas de candidature	Néant
	Maison de Cure	Pas de candidature	Néant
	Rochette	Titulaire	Melle Fabienne DENIS
Villedieu	Les Rives de Trégonce	Titulaire	Mr Paul CHARCELLAY

2 – Les représentants des Usagers siégeant au Conseil d'Administration

Mme Annie LAUNAY
Mme Marie-Madeleine LANGLOIS-JOUAN
Mr Claude GOBERT

3 – Les représentants des Personnels

Membres Titulaires :

Mme Marie Annick RENAUDAT
Melle Sylvie LEHUGEUR
Melle Sabrina DUDEFFEND

Membres Suppléants :

Mr Sébastien RIVIERE
Melle Nathalie AUBRUN
Mme Stéphanie FOURNIER

L'élection du Président et du Vice-Président

Lors de sa réunion d'installation en date du 22 octobre 2009, ont été élus

Président :

Mr YVES GERBAULT

Vice Présidente :

Mme MAGUY TEILLOUT

Rappel

Le Conseil de la Vie Sociale est une instance consultative. Les membres sont élus pour une période de 3 ans ; en outre les mandats se perdent du fait :

- (1) Du départ du résidant qui légitimait leur candidature. Dans ce cas, il est fait appel aux suppléants qui siègent alors en tant que titulaires.
- (2) Qu'ils ne siègeraient plus au Conseil d'Administration. Dans ce cas, il est procédé à une nouvelle désignation parmi les représentants des usagers y siégeant.
- (3) Du départ de l'agent ou de décisions des organisations syndicales les ayant désignés, il est procédé à de nouvelles désignations.

En l'absence des membres titulaires, les membres suppléants sont amenés à siéger. Il est fait appel à eux dans l'ordre de leur désignation.

L'ordre du jour des séances est arrêté avec le Directeur de l'établissement, le Président ou le Vice Président en cas d'absence de ce dernier.

